

Développer l'autonomisation des femmes handicapées grâce à des activités génératrices de revenus – Burundi

Organisation : UPHB (Union des personnes handicapées du Burundi)

Contexte

D'après le recensement de 2008 au Burundi :

- on compte 287 046 personnes handicapées au Burundi ;
- 52,5 % des personnes handicapées du pays sont des femmes ;
- l'écrasante majorité (93,5 %) vit dans des zones rurales ;
- la plupart des services sont situés dans des zones urbaines et ne sont donc pas accessibles à la majorité des personnes handicapées¹.

D'après l'enquête démographique et de santé de 2016 :

- 36 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ;
- 23 % ont subi des violences sexuelles.

Il n'existe aucune donnée sur les femmes et les filles handicapées².



**Noella Ndayikeza,
responsable de projet**

L'UPHB est un organisme à but non lucratif créé en 1989, qui s'est mué en un collectif regroupant 38 OPH de différentes provinces du pays en 2012. Sa mission consiste à protéger et à promouvoir les droits des personnes handicapées au Burundi en sensibilisant les communautés à leur situation et à leurs capacités. L'UPHB travaille en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales, l'administration publique et des organisations locales. Elle a été l'une des premières organisations à promouvoir et à défendre les droits des personnes handicapées au Burundi. Elle a également plaidé pour l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Quelles actions ont été menées ?

La pratique de l'UPHB a pour objectif d'éliminer la violence, l'exploitation et les abus subis par les femmes et les filles handicapées, tout en favorisant leur autonomie afin de contrebalancer leur vulnérabilité. Ce projet est mis en œuvre depuis 2013 dans les communes de Bujumbura, de la province de Gitega, de Ngozi et de la province de Muramvya.

Les activités visent à promouvoir les droits des femmes et des filles handicapées dans les domaines économique, social et culturel, mais aussi en matière de santé sexuelle et reproductive. Les séances de formation portent sur différents sujets majeurs :

- **Emploi et opportunités économiques** : formation à l'entrepreneuriat (y compris à la gestion et au développement), accès aux systèmes de crédit et d'épargne (y compris aux

¹ Recensement général de la population et de l'habitat du Burundi 2008, vol. 3 : [13 Situation socio-économique des personnes vivant avec handicaps au Burundi](#)

² [Troisième Enquête Démographique et de Santé au Burundi 2016-2017](#)

services de microfinance), activités génératrices de revenus pour les femmes handicapées et formations dans le secteur innovant des TIC (réparation de téléphones portables et d'appareils ménagers), mais également dans les domaines de la coiffure, du ménage et de la couture.

- **Santé sexuelle et reproductive** : formation des femmes, des filles et des jeunes sur les risques associés (VIH, sida et IST), prévention des VBG et autonomisation par la connaissance.
- **Gestion des conflits et droits fondamentaux** : promotion des droits grâce à la présentation des cadres juridiques régissant les droits des personnes handicapées à l'échelle internationale et au Burundi. En collaboration avec différentes OPH, l'UPHB identifie les candidats potentiels et leur propose cette formation.

Les activités génératrices de revenus ont concerné 37 femmes et filles. L'UPHB propose aussi des formations dans le secteur innovant des TIC (réparation de téléphones portables et d'appareils ménagers), mais également dans les domaines de la coiffure, du ménage et de la couture. À ce titre, l'UPHB favorise le leadership et l'indépendance économique des femmes et des filles handicapées. Ces activités aident à prévenir les VBG, dans la mesure où la pauvreté est l'un des facteurs contribuant à ce risque.

Au total, 20 formateurs, deux modérateurs et plusieurs membres de l'organisation spécialement formés se relaient pour assurer les différentes formations. Les formateurs sont des femmes handicapées qui ont été formées pendant les activités. Un partage de connaissances s'opère entre les femmes handicapées et d'autres membres de la communauté, et l'information circule efficacement, ce qui en fait une pratique pérenne.

Qu'est-ce qui a changé ?

Les actions liées à l'emploi, aux opportunités économiques et aux activités génératrices de revenus qui en découlent ont concerné 37 femmes et filles.

Les activités génératrices de revenus ont produit plusieurs effets positifs pour les femmes et les filles handicapées, notamment :

- en développant leur autonomisation économique ;
- en transformant leurs relations personnelles et sociétales : les hommes ayant une épouse handicapée réagissent positivement à l'augmentation des revenus du ménage, ce qui peut réduire le risque de VBG ;
- en leur permettant d'acheter des aides à la mobilité, qui peuvent faciliter la participation aux activités économiques et sociales ;
- en les aidant à participer à la vente sur les marchés locaux.

Cette pratique permet de réduire la vulnérabilité économique et sociale, qui est l'un des facteurs contribuant aux violences sexuelles et basées sur le genre que subissent les femmes et les filles handicapées. Leur dépendance économique réduite assoit leur position et leur pouvoir au sein des ménages, leur permettant éventuellement de prendre leurs distances avec les auteurs de VSBG. Les activités répondent également au besoin urgent d'autonomie et de liberté des femmes handicapées.

Réussites notables

1. Au total, 124 femmes et filles ont pu suivre une formation sur les institutions de microfinance.
2. Par ailleurs, 227 femmes handicapées ont reçu les ressources nécessaires pour lancer leur propre activité.
3. Les femmes handicapées indiquent avoir une meilleure estime d'elles-mêmes, ce qu'elles expliquent par le fait qu'elles se sentent plus utiles et plus à leur place au sein de la communauté.
4. Les femmes handicapées sont davantage informées sur leurs droits et sont mieux équipées pour se défendre contre la stigmatisation et la discrimination.
5. Elles ont pu développer un réseau et un dispositif de soutien avec d'autres femmes handicapées et mères d'enfants handicapés. Pour ces dernières, le fait de participer à ces activités réduit considérablement leur exposition à la discrimination fondée sur l'association, qui survient lorsqu'une personne (généralement un parent ou un accompagnant) est victime de discrimination en raison de son lien avec une personne handicapée.
6. Les séances de formation sur les cadres législatifs ont permis de mettre en lumière la discrimination et la stigmatisation envers les femmes handicapées. Elles ont également fait évoluer les comportements de la communauté à l'égard des femmes handicapées et des personnes handicapées en général.
7. L'UPHB elle-même a constaté un renforcement du leadership des femmes et des filles handicapées. L'organisation est dirigée par une femme handicapée depuis 2016 et les femmes handicapées représentent 40 % du comité de direction. Cette pratique a permis de renforcer le leadership féminin. Certaines femmes handicapées ont même été élues au comité de gestion de systèmes de crédit et d'épargne locaux.

Principaux facteurs de réussite

1. **L'implication d'un large éventail d'acteurs** issus de l'UPHB, d'organisations locales et d'autres OPH du pays est l'un des facteurs de réussite, du fait de l'influence de chaque organisation. La diffusion d'informations à différents types d'acteurs est une façon efficace d'atteindre de nombreuses personnes et d'obtenir des changements à long terme.
2. **L'accent mis sur les femmes et les filles handicapées** lors des activités est un autre facteur de réussite majeur. Cela a permis de faire évoluer la façon dont elles sont perçues par les communautés, contribuant par là-même à réduire leur exclusion. Les femmes handicapées ont également eu accès à de nouvelles possibilités de leadership.
3. **La participation active** des femmes handicapées montre qu'elles ont cru à l'objectif de l'UPHB et qu'elles ont eu confiance dans l'efficacité des activités proposées.